

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Résultats de la consultation relative aux travaux de voirie 2020

Séance du 22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux Juillet à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique et postal le quinze juillet deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)

Membres absents excusés, sans pouvoir : Corinne BOYER (pouvoir à Karine VANDERME), Gérard CHAPUIS (pouvoir à Nicole ROSIER), Humbert CRETIER (pouvoir à Joël BERGEOT),

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Claire BILLON-BERTHET

Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants.

M. le Maire expose qu'une consultation a lancée en le 5 mai 2020 sur la plateforme dématérialisée du journal la Voix de l'Ain et sur le journal « La Voix de l'Ain », relative aux travaux de voirie 2020 de la commune de Plateau d'Hauteville.

Les candidats avaient jusqu'au 12 juin 12h00 pour apporter leur réponse.

Si 15 entreprises ont téléchargé un dossier de consultation, 3 seulement ont répondu à l'annonce.

L'entreprise COLAS a exposé qu'elle n'était pas en mesure de proposer une offre sur ce marché.

Les entreprises EIFFAGE et SOCATRA ont apporté une réponse à la consultation.

Ces 2 réponses ont été examinées par la commission MAPA du 13 juillet 2020.

La commission a analysé l'offre des 2 entreprises, conformément au cahier des charges, au regard des critères précisés dans la consultation : critères techniques (40%), délai (10%), prix (50%)

Sur le plan technique, les 2 entreprises ont fourni un dossier clair, certains points manquant toutefois de précision.

Les délais communiqués par les 2 candidats sont très honnêtes.

Au regard du DQE proposé dans le dossier de candidature, l'offre communiquée par la société EIFFAGE

est moins onéreuse que l'offre transmise par SOCATRA.

Au terme de l'analyse, la commission MAPA propose donc de retenir l'offre la mieux disante, proposée par la société EIFFAGE, pour la réalisation des travaux de voirie 2020.

M. le Maire propose au Conseil de suivre l'avis de la commission MAPA.

Considérant le projet de budget 2020, il précise qu'il conviendra de se rapprocher de la société EIFFAGE pour que le programme de travaux s'inscrive dans ce projet de budget.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **RETIENT** l'offre relative aux travaux de voirie 2020 de la commune de Plateau d'Hauteville formulée par l'entreprise EIFFAGE ;
- **AUTORISE** M. le Maire à engager la dépense relative auxdits travaux ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Philippe EMIN

